



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly tenue le 19 septembre 2011, à 19 h, à la mairie, au 3870, chemin de Tilly, Saint-Antoine-de-Tilly.

**1. CONSTAT DE L'AVIS DE CONVOCATION (Code municipal, article 157)**

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et dans le délai prévus par la loi.

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2011-197 Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19 h.

Sont présents : Ghislain Daigle, maire  
Diane Beaulieu Désy, conseillère  
Johanne Guimond, conseillère  
Gilbert Lemelin, conseiller  
Régis Lemay, conseiller

Sont absents : Jean-Pierre Lacoursière, conseiller  
Stéphane Dusablon, conseiller

Aucune personne n'est présente à l'assemblée.

Proposé par M. Régis Lemay, conseiller,  
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que la séance de l'assemblée extraordinaire soit ouverte sous la présidence de M. Ghislain Daigle, maire.

Adopté à l'unanimité.

**3. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 septembre 2011**

**2011-198 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2011**

ORDRE DU JOUR

1. Constat de l'avis de convocation (Code municipal, article 157)
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 septembre 2011
4. Autorisation de signature du protocole d'entente pour le programme PRECO
5. Période de questions
6. Levée de la séance

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,  
appuyé par M. Régis Lemay, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 septembre 2011.

Adopté à l'unanimité.





**4. Autorisation de signature du protocole d'entente pour le programme PRECO**

**2011-199 AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE  
POUR LE PROGRAMME PRECO**

Proposé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,  
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil autorise M. Ghislain Daigle, maire, et/ou Mme Diane Laroche, directrice générale, à signer le protocole d'entente pour le Programme de renouvellement des conduites (PRECO) entre la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Adopté à l'unanimité.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2011-200 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par M. Régis Lemay, conseiller,  
appuyé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal lève la séance, il est 19 h 5.

Adopté à l'unanimité.

Je, Ghislain Daigle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Ghislain Daigle  
Maire

\_\_\_\_\_  
Diane Laroche  
Directrice générale

